

2. Les démarches de la demande d'asile

Étape 1 : se rendre à la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA)

PRÉSENTATION

La première étape de la demande d'asile s'effectue à la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA). Les demandeurs d'asile sont confrontés pour la première fois à l'administration. Il est donc très important de leur expliquer le sens et le déroulement de cette étape. Les démarches à la PADA sont fondamentales: il faut remplir le formulaire de pré-enregistrement de la demande d'asile et obtenir un rendez-vous à la préfecture.

À Paris, la PADA se trouve dans les locaux de France Terre d'Asile (FTDA). Cette association est chargée par l'Etat d'organiser le premier accueil des demandeurs d'asile et par la suite de les orienter pour d'autres démarches.

POINT DE RECOMMANDATION

Le formulaire à remplir et le dialogue sont authentiques. Travailler ces documents permettra de familiariser les demandeurs d'asile à la situation qu'ils auront à vivre.

Support 1 : le formulaire à remplir

FORMULAIRE

NOM.....

PRÉNOM.....

DATE DE NAISSANCE.....

NATIONALITÉ.....

PAYS.....

VILLE.....

DATE DE DÉPART.....

DATE D'ARRIVÉE en France.....

Support 2 : l'entretien à la PADA



- Quel est votre nom?

- *Sadki*

- Votre prénom?

- *Ali*

- Quelle est votre date de naissance? Vous êtes né quand?

- *26 août 1989*

- Est-ce que vous êtes marié, célibataire, divorcé ?

- *Célibataire.*

- Quelle est votre nationalité ?

- *Irakienne.*

- Vous êtes de quel pays ?

- *Irak.*

- Vous habitez dans quelle ville ?

- *Bagdad.*

- A quelle date vous êtes parti ?

- *14 mai 2015.*

Vous êtes arrivé à quelle date en France ?

Le 24 septembre 2016

- *Vous êtes passé par quels pays ?*

- *Grèce, Italie.*

- Vous parlez quelle(s) langue(s)?

- *Arabe, anglais, un peu français.*

- Vous voulez écrire votre récit de vie pour l'OFPRA en français ou dans votre langue?

- *Je n'ai pas compris, vous pouvez répéter?*

- Le récit pour l'OFPRA, vous voulez l'écrire en français ou dans votre langue?

- *En arabe*

- Vous voulez être interrogé par l'officier de l'OFPRA en français ou dans votre langue?

- *En arabe.*

- Si vous parlez bien le français, c'est mieux de le faire en français pour éviter les erreurs possibles de traduction. Bon, vous avez rendez-vous le mardi 29 novembre à 11 heures à la Préfecture mais venez une heure avant car il y a beaucoup de monde. Vous devez apporter 4 photos d'identité, on vous donnera un dossier et vous aurez 21 jours pour le remplir. La préfecture vous fixera un autre rendez-vous.

Activités

1. L'intervenant commence par vérifier la compréhension globale du document audio avant d'en faire une approche plus précise.

1/ Il fait écouter l'ensemble du document audio et pose des questions de compréhension globale :

- Où se passe ce dialogue ?
- Qui sont les 2 personnes qui parlent ?
- Quelles questions pose l'agent ?
- Que dit l'agent à la fin de l'entretien ?

2/ Il repasse le document audio, en deux temps :

- 1ère partie : jusqu'à: «Vous êtes arrivé à quelle date en France ?»,
- 2ème partie : jusqu'à la fin du texte.

Conseil sur le déroulement de l'activité: avant de passer le document audio, l'intervenant pose une question à laquelle devront répondre les apprenants. Leur écoute sera ainsi plus attentive.

- 1ère partie :

1ère écoute: on entend le mot "date" 3 fois. Qu'est-ce que demande l'agent en employant ce mot? La première fois? La deuxième fois? La troisième fois?

2ème écoute: quels mois de l'année entendez-vous ?

- 2ème partie :

1ère écoute: on entend le mot OFPRA. Qu'est-ce que ça veut dire? Que fait-on à l'OFPRA?

2ème écoute: quand est le rendez-vous à la préfecture ?

2. Le texte de l'entretien est projeté ou écrit au tableau.

L'intervenant pose alors des questions sur le texte en associant toujours les mots des questions ou des réponses orales au mot écrit.

Exemples de questions :

Comment s'appelle le demandeur d'asile?

A quelle date est-il arrivé en France?

Quand est son rendez-vous à la préfecture?

Que doit-il apporter au prochain rendez-vous?

3. Les personnes du groupe se mettent en binôme.

L'un joue le rôle de l'agent de la PADA et l'autre le rôle de la personne qui vient passer l'entretien. On inverse ensuite les rôles. L'intervenant passe de groupe en groupe pour donner un mot, reformuler, faire répéter, corriger la prononciation.

4. L'intervenant apporte un calendrier annuel (ou des photocopies) et le distribue à chaque personne du groupe.

- Les consignes données peuvent être les suivantes:
- Combien y a-t-il de mois dans l'année? Lesquels ? De jours dans une semaine? Lesquels ?
- Quel jour de la semaine est le 12 novembre? Le 24 mai ? etc
- Dans 8 jours nous serons quel jour? Dans un mois?
- Est-ce que le 1 janvier est un jour férié? Trouvez d'autres jours fériés.
- Quels sont les jours de travail des administrations?
- Quand êtes vous arrivé en France?
- Dans combien de jours avez-vous rendez-vous: à la PADA ? à la préfecture ? chez le médecin?

À mémoriser

La date de rendez-vous
 La date de départ/ d'arrivée/ de naissance
 Les jours de la semaine
 Les mois de l'année
 Le récit de vie

Vous êtes arrivé, je suis arrivé(e)
 Vous devez apporter...
Quel est votre nom? À quelle date ...?
Par quel pays?

À savoir

Quelles sont les premières démarches administratives à effectuer par le demandeur d'asile?

1. Aller à la PADA pour avoir une date de rendez-vous et un formulaire à remplir
2. Retourner à la PADA à la date et à l'heure fixées avec le formulaire rempli.
3. Passer l'entretien à l'issue duquel sera donnée une date de rendez-vous à la préfecture.

Au moment du rendez-vous à la PADA, la personne est reçue dans un bureau de France Terre d'Asile. L'entretien (*interview*) peut se faire en français, en anglais ou en arabe. La personne peut aussi se faire accompagner par un (e) ami (e) ou un interprète. Elle remet son formulaire à l'agent qui l'interroge à nouveau sur son identité et complète par d'autres questions. Il prend aussi une photo. L'entretien dure environ 15 minutes. A l'issue de l'entretien, il lui fixe un rendez-vous à la préfecture.

N.B.: La situation décrite ici est celle de Paris. Elle peut être différente dans d'autres communes de France. Les associations pourront expliquer les fonctionnements locaux.